

**PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 511  
VISIO, le 12 novembre 2025**

# RESOLUTIONS

*Document approuvé le 12 novembre 2025*

*Classification du document : public*

*Réunion du mardi 12 novembre 2025, 19h30*

## Présents :

CORBÉ Anne - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - HECQUET Céline - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - MATHIS Samuel - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie - PHILLIPE Claude - ROPERT Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

**Absents** : CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

**Excusés :** ALLEGRE Sébastien - DUPRAT Justine – GRANDJEAN Bruno – PISTOLET Julie

#### **Assistaient également :**

Sophie MAES Directrice

## **1 – Approbation du Bilan comptable 2024/2025 et du budget prévisionnel 2025/2026 :**

## Bilan comptable 2024/2025 :

Recettes : 7.095.337 €

Dépenses : 6.716.812 €

Résultat net : + 378.524 €

Malgré la baisse des licences, la maîtrise des charges et les revenus exceptionnels (vente des locaux) permettent de clôturer l'exercice avec un **excédent de 378 000 €**.

## Résolution 25/069 : Approbation des comptes

Contre : 0 - Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## Prévisionnel 2025/2026 :

Recettes : 6.234.082 €

Dépenses : 6.226.827 €

Résultat net prévu : + 7.255 €

**Hypothèses générales** : Le prévisionnel vise la stabilité ("à l'ISO"), avec un total de produits d'exploitation prévu à 6,2 millions d'euros (contre 6,3 millions l'année précédente, en raison de l'absence de championnat du monde).

**Charges d'exploitation** : Prévues à 5,1 millions d'euros (contre 5,4 millions).

**Licences** : Le prévisionnel table sur 134 000 licences.

**Commissions** : Leur budget augmente de 4,3% pour atteindre 1,165 million d'euros. Il est noté qu'elles utilisent en moyenne 80-85% de leur budget.

**Compétitions internationales** : Une provision de 30 000 € est prévue pour les surcoûts imprévus (ex: changement de lieu d'un championnat).

**Investissements** : Sont prévus le e-learning niveau 2, l'uniformisation du carnet de plongée web et du matériel de chronométrage

**Résolution 25/070 : Prévisionnel 2025/2026**

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

**2- Gestion des ressources humaines et des charges**

- **Masse salariale** : Elle augmente de 87 000 € (passant de 1,4 M€ à 1,45 M€) suite à deux embauches (informatique en 2/25, communication digitale en 6/25). Cette hausse est compensée par une baisse des honoraires de prestataires (228 000 €), l'opération étant jugée "à ISO".
- **Stratégie de recrutement** : La priorité a été donnée à des postes opérationnels plutôt qu'à un poste en stratégie de communication pour des raisons budgétaires. Cette question pourra être réévaluée, en sachant que c'est plutôt un poste en stratégie de marketing qui serait utile.

**3- Redistribution de l'excédent aux comités départementaux (CODEP)**

- **Constat** : Les CODEP en particulier les moyens et petits rencontrent des difficultés à trouver des financements.
- **Décision** : Profitant de l'excédent financier, il a été décidé de reverser **1 € par licence aux CODEP**, soit arrondi à un total de 140 000 €.
- **Modalités** : La somme sera répartie de manière égalitaire, soit **1 400 € pour chacun des 100 CODEP**, y compris en Outre-Mer, afin d'aider les plus petites structures.
- **Utilisation des fonds** : La discussion a porté sur l'orientation ou non de cette aide exceptionnelle vers des actions novatrices pour attirer de nouveaux licenciés.

Lever de la séance à 21h

Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO



Secrétaire Général  
Jean Lou FERRETTI

